

MAIRIE DE DOISSAT 24170

CONSEIL MUNICIPAL Compte Rendu de la Séance du 06 Octobre 2023

Ouverture de la séance à 18h05 par M. Bruno LALLIER, Maire.

Présents : Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Michael BOULARD, Lionel BOISSY, Claudine PISKO, Francis RINGENBACH, Alain WINGDICH.

Absents avec procuration :

Stéphane LACOSTE a donné procuration à Jean Marie GILET
Frédéric LASSIGNARDIE a donné procuration à Alain WINGDICH
Michel DUMAS a donné procuration à Lionel BOISSY.

Jean Marie GILET est nommé secrétaire de séance.

En préambule de la séance, le maire tient à remercier chaleureusement les très nombreuses personnes qui se sont mobilisées ces derniers mois en participant et/ou en réalisant les projets et événements communaux ci-dessous :

04 mars 2023 : une demi-journée citoyenne dédiée à la vérification et au nettoyage de tous les panneaux routiers et indicateurs installés sur la commune.

Sur plusieurs semaines, réalisation de 4 grandes et solides jardinières en fer et bois qui ont été installées le 18 mai 2023 en façade de la mairie. Dans la foulée, une équipe communale a procédé au fleurissement du Bourg et de toutes les croix.

04 juin 2023 : Vide Grenier du Comité des Fêtes avec une vingtaine d'exposants motivés et une bonne fréquentation.

30 juillet 2023 : Repas estival organisé par les bénévoles du Comité des Fêtes avec plus de 80 personnes présentes.

16 et 23 septembre 2023, journées citoyennes avec plus de 15 personnes réparties en plusieurs équipes pour élaguer les voies communales bordées d'une ligne téléphonique en vue de l'installation prochaine de la fibre optique. Sans oublier les 2 cuisinières qui avaient préparé une restauration complète et excellente pour la pause déjeuner.

Du 28 septembre au 3 octobre : mise en place puis démontage de la Journée Forestière (plusieurs chapiteaux, sanitaires, fléchages, déviation, sécurité, sonorisation, accueil de nombreux exposants de la filière bois, etc.).

30 septembre 2023 – Journée Forestière : Buvette, caisse, dressage des tables, service à l'assiette pour plus de 350 personnes puis nettoyage.

Et durant plusieurs semaines en amont, réunions d'organisation avec le Comice Agricole, mailing postal, campagne d'affichage, publication, demandes d'autorisation, invitation et relance des professionnels de la filière bois, etc.

UN GRAND MERCI A TOUTES ET TOUS !

MAIRIE DE DOISSAT

24170

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2023

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1- Délibérations

Délibération pour rétrocession d'une concession

La municipalité a pris rapport avec la famille de Monsieur Jean Luc Besson qui était propriétaire d'une concession au cimetière de Doissat. Celui-ci ayant été finalement inhumé ailleurs, son frère confirme par courrier la rétrocession à titre gratuit de la concession concernée à la commune de Doissat. La commune prend acte de cette rétrocession et remet cette concession dans les emplacements disponibles du cimetière.

Vote à l'unanimité.

Délibération désignation d'un référent déontologique des élus locaux

La loi prévoit qu'à compter du 01 Juin 2023 chaque élu local doit être en mesure de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Le Conseil municipal désigne le Centre de Gestion de la Dordogne (CDG24) comme déontologue.

Il sera rémunéré 80 € par dossier si utilisation.

Approbation du Conseil à l'unanimité

Délibération Rapport annuel 2022 du SIAEP Sud-Périgord

Le Conseil prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable. Ce rapport est visualisable sur le site internet de la commune de Doissat, sur Panneau Pocket mais aussi consultable en version papier à la mairie.

Approbation du Conseil à l'unanimité

Délibération FPIC

Le Fond de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) est un fond partagé à parts égales entre les communes et les communautés de communes.

En raison des difficultés financières de notre Communauté de Commune Vallée Dordogne Foret Bessède, il a été demandé que les communes abandonnent exceptionnellement en 2023 leur part au profit de la CCVDFB (voir avis déjà favorable sur le compte rendu conseil municipal du 10 Mars 2023).

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour la commune de Doissat cela représente la somme de 1117 € en 2023.

Vote à l'unanimité

MAIRIE DE DOISSAT

24170

2- Désignation des délégués du Conseil pour la Commission de Contrôle des listes électorales.

Les délégués du Conseil municipal devant changer tous les 3 ans, sont désignés :

- au poste de titulaire : M. Francis RINGENBACH
- au poste de suppléant : M. Alain WINGDICH

3- DIVERS

Rapport d'activité 2022 de la CCVDFB

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Commune Vallée Dordogne Forêt Bessède. Ce rapport est visualisable sur le site internet de la commune de Doissat, sur Panneau Pocket mais aussi consultable en version papier à la mairie.

Rapport annuel 2022 de la CCVDFB sur le prix et la qualité des Services d'Assainissement Collectif - SPAC

Même si elle n'est pas concernée directement par l'assainissement collectif, le Conseil prend acte de la présentation de ce rapport de la CCVDFB qui est visualisable sur le site internet de la commune de Doissat mais aussi consultable en version papier à la mairie.

Travaux :

Travaux terminés : Fauchage des routes et pistes

Effacement des racines sur la Route Blanche

Réfection totale route du Pigeonnier entre Combenègre et Empié

Mur en dessous la Mairie, crépis de la mairie

Élagage des lignes téléphoniques réalisés en journées citoyennes.

Travaux en cours : Travaux fontaine de la Sudrie

Escalier en dessous la mairie

En attente de devis :

Changement des menuiseries extérieures dans les appartements.

Peintures des menuiseries bois extérieures façade arrière côté Nord de la Mairie

Fêtes de Noel :

Devis pour le repas du samedi 16/12 reçu de la part de Mika (Y'Aplus K)

En attente d'autres devis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 45.